

Réunion du 26 juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 78

Nombre de votants : 83

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 25 : CONTRAT D'ACQUISITION DES DROITS D'AUTEUR POUR UN
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE SUR LES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DU SECTEUR MOUTETE ET
SAINT-PIERRE A ORTHEZ**

Rapporteur : M. Henri POUSTIS

Un reportage photographique sur les travaux d'aménagement de l'espace public du secteur Moutète et Saint Pierre à Orthez a été confié au photographe Sébastien ARNOUITS. Ce reportage va s'échelonner sur toute la durée des travaux entre 2016 et 2018 avec 3 phases de prises de vue :

- reportage avant travaux (2016),
- suivi du chantier phase par phase (2017 et 2018)
- reportage après les travaux (2018).

Un contrat d'acquisition des droits d'auteur doit être conclu entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et Sébastien ARNOUITS pour la cession des droits d'exploitation au bénéfice de la CCLO qui comprend le droit de reproduction sur des supports papier et numérique.

La CCLO a le droit d'exploiter les photographies à des fins promotionnelles, campagnes d'information sur PLV, affiches, plaquettes, articles de presse, magazine, spots publicitaires télévisuels et tous les réseaux sociaux et web actuels et à venir de la CCLO.

Les photos pourront être utilisées uniquement par la CCLO et elle seule. Si un cliché est utilisé par un tiers autre que la CCLO le photographe devra être consulté pour négociation. La présente cession est consentie pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la prise de vue de chaque photo.

La CCLO versera à l'auteur en contre partie de la cession des droits d'exploitation un montant total de 7 290 euros TTC (cf. devis n° 38, 65, 66, 67 et 68 annexés à la présente délibération) et s'engage à mettre le crédit photo pour toute utilisation.

Eu égard aux développements précédents, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le contrat d'acquisition des droits d'auteur annexé à la présente délibération avec Sébastien ARNOUITS, photographe domicilié à Orthez.
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017